



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « « PLAN DE MOBILITE » DU NAIN GEANT DE PLONK ET REPLONK » (N° 1068) (PS-LES VERTS)

Séance du 14 février 2019

Point n° 8

Le nain géant appartient à l'Association des Amis de Plonk & Replonk. Le dépôt en décembre 2017 dans la cour de l'Hôtel-Dieu a été toléré par la section des bâtiments historiques de l'Office de la culture car l'emplacement était provisoire. La place devait être libérée en fin d'année 2018 pour deux événements se déroulant dans la cour, à savoir pour permettre l'installation de l'invité d'honneur du Marché de St-Martin en novembre 2018 et accueillir le spectacle son & lumière organisé par l'UCA au mois de décembre 2018. Organisé par la Chancellerie en collaboration avec les Amis de Plonk & Replonk, le déplacement s'est très bien déroulé le lundi 29 octobre 2018 jusque sur la place de l'Esplanade. Cette œuvre a une très bonne visibilité pour les piétons et les voitures. C'est un excellent appel pour aller visiter le PIRE (Palais incongru des Raretés étonnantes).

1. Qui est responsable et décideur de ces déplacements ?

Le Conseil municipal, en collaboration avec les Amis de Plonk & Replonk, organise les déplacements.

2. Quelle fréquence et quels lieux d'implantation pour l'œuvre ce concept prévoit-il ?

Aucun concept ne régit le « Plan de mobilité » du nain. Il est imaginable qu'un prochain déplacement soit organisé à fin 2019. Différents lieux ont été évoqués, par exemple sur la place de la gare.

3. Quel budget est alloué à cette activité ?

Il n'y a pas de budget alloué. Le déplacement d'octobre 2018 a coûté CHF 1'100.- et a été imputé sous la rubrique 710.365.01 Promotion touristique.

4. En reprenant jusqu'au bout le lien avec le film de JP Jeunet, quand est-il prévu que le nain regagne « son jardin », soit devant le musée dédié à ses créateurs ?

Le retour dans la cour de l'Hôtel-Dieu n'a pas été évoqué officiellement. Il faudrait alors avoir l'aval du Conservateur des bâtiments et supporter le risque de devoir libérer la place à chaque Marché de St-Martin.

28 janvier 2019

Le Conseil municipal